

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.01/07

Quel avenir pour les hautes écoles à Delémont

M. Pierre Brulhart, PS

Avant de répondre aux questions de l'interpellateur, le Conseil communal souhaite en préambule rappeler le modèle d'organisation des HES en Suisse romande.

Par un Concordat intercantonal, il a été créé la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), qui réunit 16 écoles dans 5 cantons romands : Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud. La HES-SO dispense des formations HES dans les domaines suivants : sciences de l'ingénieur et de l'architecte, sciences de la vie, économie et services, arts appliqués. Le Jura, qui ne dispose pas d'école, abrite le siège administratif de la HES-SO, à Delémont.

La Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande (HES-S2), créée par une Convention intercantonale, regroupe 18 écoles réparties dans les cantons romands et la partie francophone de Berne formant des étudiants dans les domaines de la santé, de la mobilité et de la réhabilitation, ainsi que du travail social. Son siège se trouve également à Delémont.

En septembre 2000, les cantons de Neuchâtel, Berne et Jura rédigent une déclaration commune visant à regrouper les forces HES de l'Arc jurassien. Le 3 septembre 2001, le feu vert est donné à un projet de création d'une entité intercantonale unique. Il s'agit dès lors de s'atteler à un important travail d'harmonisation et d'intégration dans les domaines organisationnel, juridique, financier et des ressources humaines. Aujourd'hui, la Haute Ecole Arc (HE-ARC) est opérationnelle; elle met en réseau des écoles au bénéfice d'une longue expérience. La HE-ARC répond aux standards de la HES-SO, dont elle fait partie. La HE-ARC comprend quatre domaines de formation (Arts appliqués, Ingénierie, Economie, Santé).

Ces dispositions organisationnelles étant précisées, le Conseil communal répond comme suit aux questions posées.

Avenir de la Haute Ecole Arc (HE-ARC)

Le Conseil communal suit de près les discussions qui ont lieu actuellement au sein du Comité stratégique de la HE-ARC. Rayonnant sur l'ensemble de la région, la HE-ARC déploie ses activités de formation sur cinq sites. Les effectifs sont les suivants :

La Chaux-de-Fonds (Arts appliqués) : 72 étudiants
Le Locle (Ingénierie) : 270 étudiants
Neuchâtel (Economie / santé) : 463 étudiants
Saint-Imier (Ingénierie) : 162 étudiants
Delémont (Economie, ingénierie, santé) : 167 étudiants.

Comme le rappellent régulièrement l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et la HES-SO, la Confédération vise un objectif de 500 étudiants minimum par site de formation HES.

Aussi, soucieux d'assurer la pérennité de la HE-ARC, le Comité stratégique a décidé le 21 décembre 2006 de mettre en place un site unique en ville de Neuchâtel et deux centres de formation de proximité et des instituts de recherche, offrant ainsi à la population et aux industries de l'Arc jurassien, l'ancrage régional qui constitue l'essence même de sa mission de formation. Ces centres seront basés dans le Jura bernois, à St-Imier et dans le canton du Jura, à Delémont. Les étudiants seront inscrits dans le site unique mais pourront suivre une partie de leur cursus dans ces centres de formation. Ceux-ci ne multiplieront pas les coûts, car ils agiront au contraire comme un multiplicateur des inscriptions dans la HE-ARC en drainant des bassins de population différenciés. C'est actuellement le rôle que remplit l'antenne HEG Arc de Delémont qui assure 40 % des effectifs de première année pour Neuchâtel et apporte plus de recettes que de coûts.

Le modèle proposé impliquant une réduction des sites de 5 à 1 représente un effort considérable. Le postulat de rationalisation des coûts pour les trois cantons serait ainsi rempli. Or, au début de l'année, le Conseil d'Etat neuchâtelois a contesté la décision du Comité stratégique en prévoyant d'installer la filière ingénierie à La Chaux-de-Fonds, à 15 kilomètres de St-Imier. Aux yeux du Conseil communal, le Gouvernement neuchâtelois a clairement sacrifié les intérêts de l'Arc jurassien sur l'autel des équilibres régionaux neuchâtelo-neuchâtelois. Pour St-Imier et Delémont, cette décision est inquiétante car elle pose la question de la survie des antennes localisées dans les deux villes. La pérennité de la HE-ARC est ainsi remise en cause.

Pour le Conseil communal, la décision arrêtée le 21 décembre par les gouvernements des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel était courageuse car les 3 partenaires avaient initié un nouveau réflexe : celui de voir plus loin que le bout de leurs clochers pour imaginer un système de formation efficace dans l'ensemble de l'Arc jurassien et construire ainsi une identité politique forte capable de résister à la volonté centralisatrice de la région lémanique. Au surplus, cette décision était la seule à même de garantir les intérêts de la ville de Delémont et de pérenniser les structures de formation qui y sont installées.

Le Conseil communal relève que les gouvernements cantonaux ont repris leurs discussions au sein du Comité stratégique de la HE-ARC. Il espère que les intérêts supérieurs de l'Arc jurassien sauront reprendre le dessus dans les jours qui viennent et en appelle à la compréhension du Conseil d'Etat neuchâtelois afin de trouver une solution à la crise actuelle. En liaison avec les autorités communales et cantonales concernées, il demeurera attentif à l'évolution de la situation.

Siège de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale à Delémont

Le Concordat intercantonal créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), de même que la Convention intercantonale créant la Haute Ecole spécialisée Santé-Social de Suisse romande (HES-S2), stipulent que ces institutions ont leur siège administratif à Delémont. Actuellement, 53 personnes sont occupées au siège de la HES-SO (35 postes équivalent plein temps), situé à la rue de la Jeunesse. Cette implantation à Delémont du siège administratif de la HES-SO revêt donc une importance stratégique toute particulière. Le Conseil communal fait part de sa préoccupation au sujet du maintien du siège administratif de la HES-SO à Delémont. Ces derniers temps, divers signes ont montré que le siège jurassien pourrait être menacé. Parmi ceux-ci, le Conseil communal mentionne que le lieu de travail d'un membre de la direction générale est fixé à Lausanne, que la HES-SO dispose désormais dans cette ville de locaux et que deux annonces de mises au concours de postes à la HES-SO ont désigné pour lieu de travail aussi bien Lausanne que Delémont.

Les propos du président de la direction de la HES-SO, rapportés par le journal *Le Temps* du 9 février 2007, sont plus inquiétants. A la question "faites-vous glisser le siège administratif de la HES-SO de Delémont vers Lausanne ?", M. Marc-André Berclaz a répondu que lors d'une mise au concours il a été spécifié que le lieu de travail était Delémont/Lausanne dans le but "d'éviter le possible effet repoussoir que peut avoir Delémont"... Ces propos ont suscité une très vive réaction du soussigné et l'organisation d'un entretien urgent entre M. Berclaz et le Maire. Au cours de la discussion, le président de la direction de la HES-SO a présenté ses excuses pour des propos qui, selon lui, ne reflètent absolument pas sa pensée et l'a assuré de sa détermination à maintenir le siège de la HES-SO à Delémont.

Par une lettre adressée au Comité stratégique de la HES-SO, le Gouvernement jurassien a également fait part "de son inquiétude face à divers signes qui pourraient indiquer une forme de fragilisation, voire de remise en cause, du siège de la HES-SO à Delémont". Il a exprimé "sa très ferme détermination à maintenir, aussi bien dans l'esprit que dans la lettre, les dispositions concordataires accordant à notre canton le siège de cette institution stratégique".

Le Conseil communal constate la parfaite convergence de vues entre le Gouvernement jurassien et les autorités de la ville de Delémont afin de pérenniser le siège de la HES-SO à Delémont. Le Conseil communal suivra avec une grande attention tout ce qui a trait à ce dossier et à ses évolutions.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 17 avril 2007